

SECTEUR 6. GOASMEUR



L'extension de la zone économique de Goasmeur doit préserver, autant que faire se peut, les haies et talus existants sur les limites du site.

Les accès doivent être limités avec uniquement une possibilité d'accès routier à l'ouest, complétée par un accès piéton à l'est. De ce fait, une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

Le traitement des limites parcellaires par des haies et talus doit être préservé.

Superficie :	1,66 hectare		
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
100%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel